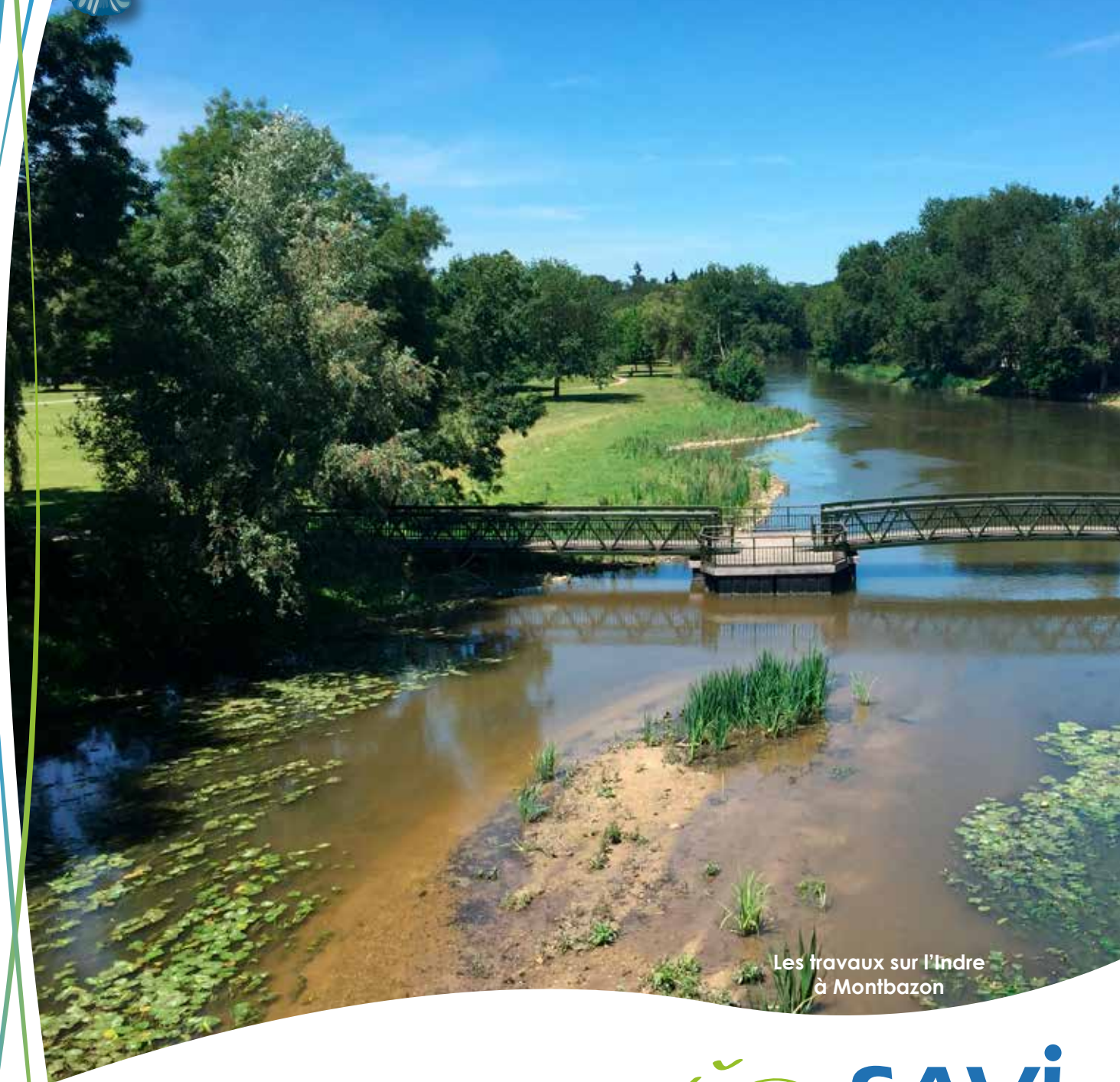


Rapport d'activités 2017

du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre

www.savi37.fr



Les travaux sur l'Indre
à Montbazou

Juin 2018



Sommaire

Les faits marquants.....	5
Elargissement du territoire et intégration de 5 nouvelles communes	5
Mise en place de la GEMAPI	5
Poursuite des travaux réalisés dans le cadre des Contrats territoriaux de restauration de l'Indre Médian et l'Indre Aval	6
Lancement de l'étude bilan du CT Indre Aval et préparation d'un nouveau contrat territorial	6
Fin de la procédure avec l'association des Moulins de Touraine contre l'arrêté de DIG de l'Indre Médian du 22 octobre 2013	6
1. Les travaux liés aux contrats territoriaux de restauration.....	7
1.1. Le contrat territorial Indre Aval	7
1.1.1. Travaux de restauration de la ripisylve et de zones humides	
1.1.2. Travaux de restauration de la morphologie de cours d'eau	
1.2. Le contrat territorial Indre Médian	11
1.2.1. Les études relatives au rétablissement de la continuité	
1.2.2. Les travaux de restauration de la ripisylve et des annexes hydrauliques 2017	
1.2.3. Travaux de restauration de la continuité et restauration de la morphologie de cours d'eau	
1.3. Les autres actions	20
1.3.1. Campagne de lutte contre les espèces invasives	
1.3.2. Campagne de suivis de milieux	
2. Les missions régulières du SAVI.....	21
2.1. Interventions du SAVI sur les moulins publics.....	21
2.2. Entretien des parcelles communales.....	21
2.3. Le service " Entretien de rivière".....	22
2.4. Mission de suivi général des cours d'eau et conseil technique auprès des communes, des communautés de communes et des riverains.....	24
2.5. Des actions de communication et de sensibilisation.....	24
2.6 Animation auprès des scolaires	26
3. La compétence optionnelle "Entretien des fossés collecteurs"	27
4. Bilan financier 2017	28
4.1. Bilan financier 2017 du contrat territorial de l'Indre Aval.....	28
4.2. Bilan financier 2017 du contrat territorial de l'Indre Médian.....	28
4.3. Compte administratif 2017	28
5. Les annexes	31
5.1. Les missions du SAVI.....	31
5.2. Les réunions	31
5.3. Le fonctionnement / organigramme des instances	32
5.4. Les délibérations.....	32
5.5. Les ressources humaines.....	33

Les faits marquants

✓ Elargissement du territoire et intégration de 5 nouvelles communes

Après une 1^{ère} modification statutaire (**Arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2017**) afin de prendre en compte la fusion des Communautés de Communes et la transformation de la communauté d'Agglomération Tours(S) Plus en Métropole, une seconde modification statutaire a été engagée en fin d'année (délibérations du 26 octobre 2017 et du 13 février 2018) afin de permettre l'**extension du périmètre du SAVI à 5 nouvelles communes** et reformuler les compétences du syndicat au profit de la **compétence GEMAPI** à échelle du bassin versant de l'Indre.



✓ Mise en place de la GEMAPI

Depuis 2016, le SAVI accompagne ses collectivités pour la mise en place de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation). Introduite par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la Loi Notre du 7 août 2015, cette compétence devient obligatoire pour les communes avec transfert de plein droit aux ECPI à fiscalité propre au **1^{er} janvier 2018**.

Le SAVI devient un syndicat mixte à la carte qui exerce la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques" correspondant aux alinéas 1°, 2° et 8° de l'article I du code de l'environnement L211-7 :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

✓ Poursuite des travaux réalisés dans le cadre des Contrats territoriaux de restauration de l'Indre Médian et l'Indre Aval.

Contrat territorial de restauration de l'Indre Aval : **171 469 €** de travaux

Contrat territorial de restauration de l'Indre Médian : **285 831 €** de travaux

✓ Lancement de l'étude bilan du CT Indre Aval et préparation d'un nouveau contrat territorial

✓ Fin de la procédure engagée par l'Association des Moulins de Touraine contre l'arrêté de DIG de l'Indre Médian du 22 octobre 2013



1

Les travaux liés aux contrats territoriaux de restauration

1.1 Le contrat territorial Indre Aval

En 2006, la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) a confié au Cabinet Halage la réalisation d'une étude préalable aux travaux de restauration de l'Indre et de ses affluents.

Après un premier refus par les services de la DREAL en février 2011, une nouvelle programmation pluriannuelle des travaux, ainsi que la nouvelle enveloppe budgétaire, d'un montant de 961 500 €, ont été validées par le conseil communautaire de la CCPAR du 16 février 2012 et un nouveau dossier de DIG "Restauration et entretien des boires et affluents de l'Indre de la basse vallée de l'Indre" a été déposé en DDT puis soumis à enquête publique du 16 avril au 4 mai 2012. Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) du 12 juillet 2012 a émis un avis favorable.

Le programme de travaux de restauration des boires et affluents de l'Indre sur la basse vallée de l'Indre a été déclaré d'intérêt général **par arrêté préfectoral du 11 septembre 2012** et le SAVI (en charge de la compétence sur le territoire de l'ex-CCPAR depuis le 8 juin 2012) a été autorisé à réaliser les travaux.

Le 24 septembre 2012, le **Contrat Territorial de Restauration de l'Indre Aval 2012-2016** a été signé à Rigny-Ussé entre le SAVI, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil départemental d'Indre et Loire. Ce contrat prévoit un programme de travaux de **961 500 €** financés à hauteur de 80 % (50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 15 % par la Région Centre et 15 % par le Conseil départemental d'Indre et Loire).

1.1.1. Travaux de restauration de la ripisylve et de zones humides

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Environnement 41 (lot 1 et 4) et la SARL VARVOUX TPF (lot 2 et 3) (marché notifié le 20 février 2014).

L'année 2017 a permis de clôturer la quasi-totalité des dossiers inscrits au Contrat territorial de l'Indre Aval

• Restauration de la ripisylve 2017 : 6,35 km de linéaire

- ✓ Bras Vivier à Rigny-Ussé
- ✓ Bras du port gautier à Rigny-Ussé
- ✓ Le Gué Droit à Saché
- ✓ Ruisseau du Jolivet à Villaines les Rochers
- ✓ La Boire des Marais à Pont de Ruan

Bras Vivier - Rigny-Ussé



Gué droit - Saché



Ruisseau du Jolivet - Villaines-les-Rochers



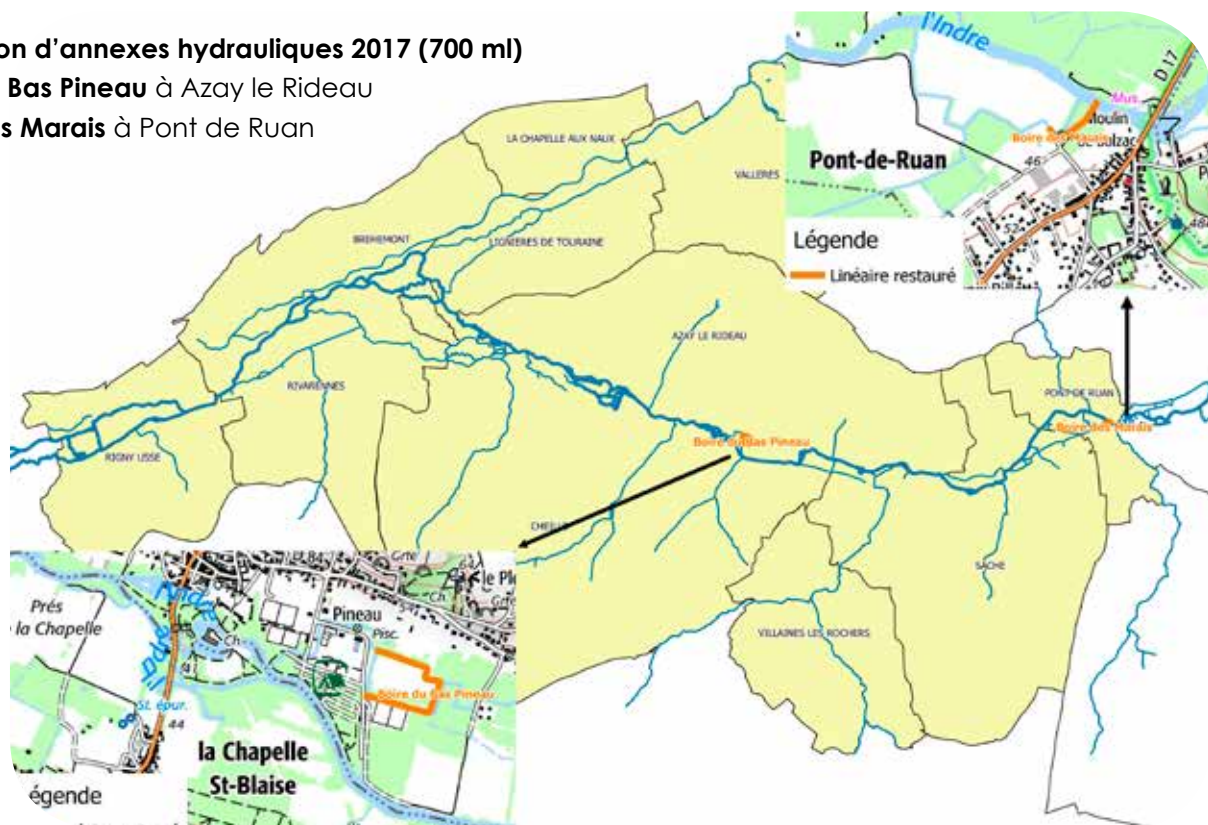
Bras du Port Gautier - Rigny-Ussé



• Restauration d'annexes hydrauliques 2017 (700 ml)

✓ Boire du Bas Pineau à Azay le Rideau

✓ Boire des Marais à Pont de Ruan



Boire du Bas Pineau - Azay-le-Rideau



Boire des Marais - Pont de Ruan

1.1.2 Travaux de restauration de la morphologie de cours d'eau

- Restauration de la morphologie 2017 (1,710 km de cours d'eau restaurés et 5 ouvrages supprimés)
 - ✓ Ruisseau de Villaines - 2 sites : les maurusseaux (1 ouvrage) et le camping de Villaines les Rochers
 - ✓ Ruisseau des Vallées à Cheillé
 - ✓ Ruisseau de la fontaine à Rigny Ussé (1 ouvrage)
 - ✓ Ruisseau du Gué droit à Saché (1 ouvrage)
 - ✓ Ruisseau du Jolivet (1 ouvrage)



Camping - Villaines-les-Rochers



• Ruisseau du Turpenay à Rivarennas (tranche 4)

✓ 1km de cours d'eau restaurés – 1 ouvrage supprimé et 450 ml de clôtures posées



Avant



Pendant



Après

1.2. Le contrat territorial Indre Médian

A la fin de l'année 2009, le SAVI a confié au bureau d'études HYDROCONCEPT la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un contrat territorial de restauration sur l'Indre et ses affluents. Démarrée début mars 2010, cette étude a été suivie par un comité de pilotage composé d'élus, de représentants d'associations (environnement, moulins, canoë kayak, riverains), de chambres consulaires, d'administrations (DDT, ONEMA, DREAL) et d'organismes financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental d'Indre et Loire, Région Centre).

En 2011, le bureau d'études, en accord avec le comité de pilotage a défini le programme prévisionnel du futur contrat territorial. Le programme définitif, finalisé avec les partenaires financiers, a été validé lors du comité syndical du **1^{er} juillet 2013**.

Après une enquête publique du 17 juin au 18 juillet 2013, le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) du 19 septembre 2013 a émis un avis favorable. **L'arrêté préfectoral du 22 octobre 2013** a ainsi déclaré d'intérêt général les travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Indre entre Courçay et Pont de Ruan et a autorisé le SAVI à réaliser les travaux.

Le 17 décembre 2013, le Contrat Territorial de Restauration de l'Indre Médian 2014-2018 a été signé au Moulin de Veigné entre le SAVI, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre et le Conseil Départemental d'Indre et Loire. Ce contrat prévoit un programme de travaux de 3 493 650 € financés à hauteur de 80 % (50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 15 % par la Région Centre et 15 % par le Conseil départemental d'Indre et Loire).

1.2.1. Les études relatives au rétablissement de la continuité

Ces études sur la restauration de la continuité écologique ont pour objectif d'accompagner les propriétaires dans la mise aux normes de leur ouvrages hydrauliques vis-à-vis de la continuité écologique (transparence sédimentaire et piscicole) selon différents scénarios d'aménagements et de prévoir des mesures d'accompagnement ou mesures compensatoires associées (reprise de berges, recharge sédimentaire,...).

► Etudes continuité sur les moulins de Bouroux, de la Braye et Fleuri sur le site de Montbazon / Veigné

L'étude relative à la restauration de la continuité des ouvrages de Bouroux, Braye et Fleuri a été confiée au Bureau d'étude GINGER BURGEAP en août 2015. Après plusieurs comités de pilotages auxquels ont participé les financeurs, les services de l'Etat et les communes de Montbazon et Veigné, un scénario de travaux a été validé par les propriétaires en juin 2016.

Cette étude a également permis de mener à **bien les travaux de renaturation de l'Indre et de la Douve à Montbazon** après concertation avec les riverains (octobre 2016).

L'année 2017 a permis de réaliser ces mesures compensatoires (**d'avril à mai 2017**) et de finaliser les dossiers techniques et financiers (dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, dossiers de subvention) pour les moulins de la Braye et moulin Fleuri dont **les travaux sont prévus fin août 2018**.



Déversoir en amont du Moulin de la Braye



Moulin fleuri



Déversoir du Moulin d'Artannes-sur-Indre

➡ Etude continuité sur le moulin d'Artannes sur Indre

L'étude relative à la restauration de la continuité du moulin d'Artannes sur Indre a été confié au Bureau d'étude GINGER BURGEAP en août 2015. Compte tenu de la complexité du dossier et de la multiplicité des propriétaires sur ce site, le choix d'un scénario a été validé en février 2017, permettant d'engager la phase projet. L'année 2017 a donc été consacrée à la conception en phase Projet du dossier, aux études complémentaires et à l'obtention des accords définitifs des propriétaires. En décembre 2017, un des propriétaires n'avait toujours pas signé la convention autorisant le SAVI à réaliser les travaux.

➡ Etude continuité sur les moulins du Ripault et de la Fresnaye

Le 18 mars 2016, le SAVI a notifié au bureau d'études GINGER BURGEAP, la réalisation d'une étude de restauration de la continuité sur les moulins du Ripault et de la Fresnaye à Monts.

Quelques dates :

- Juillet 2016 : levés topographiques
- 27 Janvier, 3 mars, 17 novembre 2017 : Comité de pilotage
- 17 novembre 2017 : Validation des travaux proposés et présentation des mesures compensatoires



Déversoir du Moulin de la Fresnaye



Ripault Clapet



Ripault Déversoir

➡ Etude relative au contournement du plan d'eau de Manthelan

Le 22 décembre 2016, le SAVI a notifié au bureau d'études DCI Environnement, la réalisation d'une étude relative au contournement du plan d'eau de Manthelan.

L'année 2017 a donc été consacré à la définition technique du dossier, à la rédaction des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et des mesures complémentaires (relevés bathymétriques,...).



Manthelan

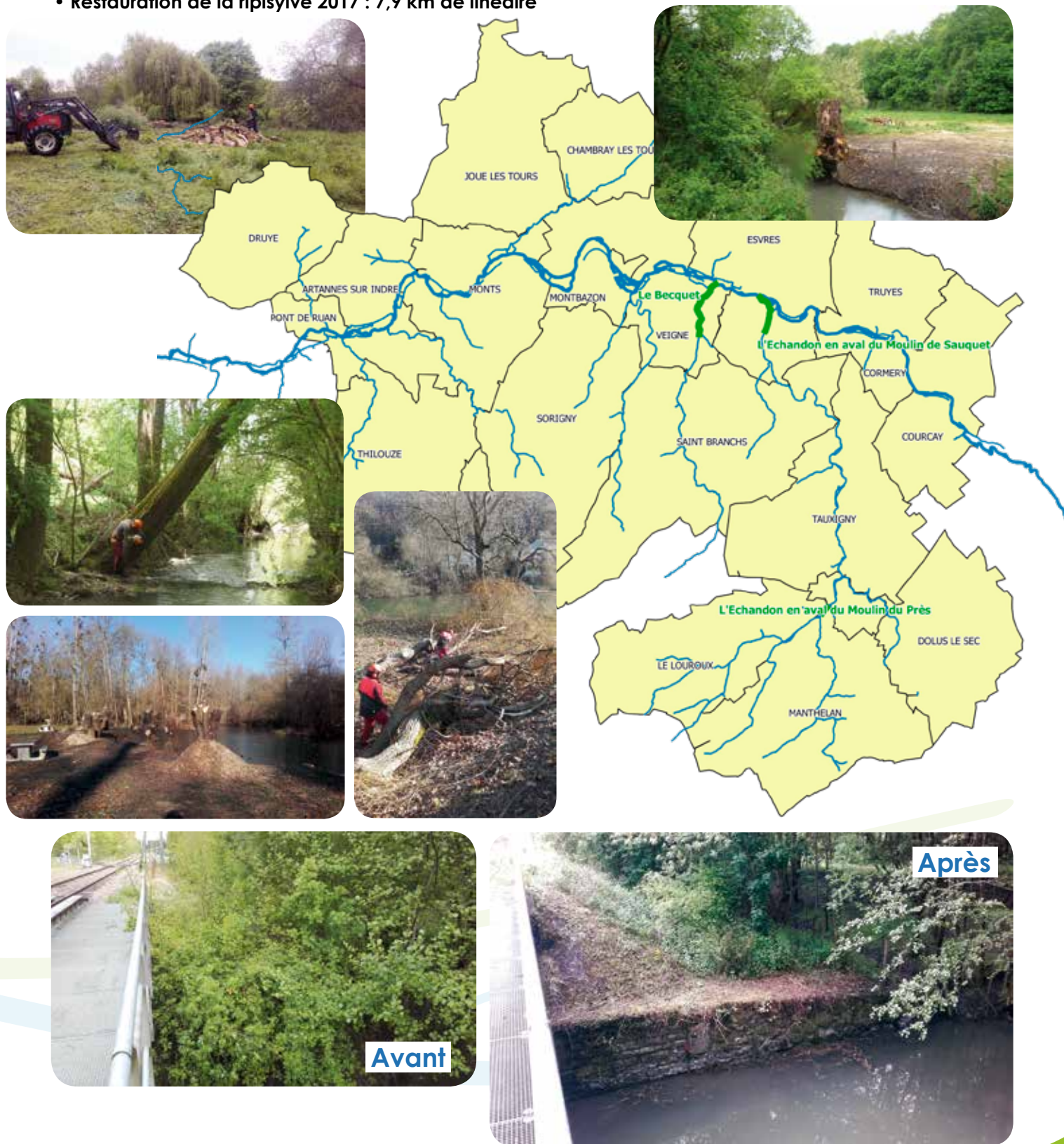


Quelques dates :

- Comité de pilotage : 23 Janvier, 13 mars, 10 avril, 13 juin, 25 septembre 2017
- 14 février 2017 : Pêche de sauvegarde et vidange de l'étang
- 17 mars 2017 : Analyses des boues de l'étang
- 6 juillet 2017 : Présentation en conseil municipal de Manthelan
- 19 décembre 2017 : Envoi des dossiers complémentaires au titre de la Loi sur l'eau.
- Travaux prévus en juin 2018

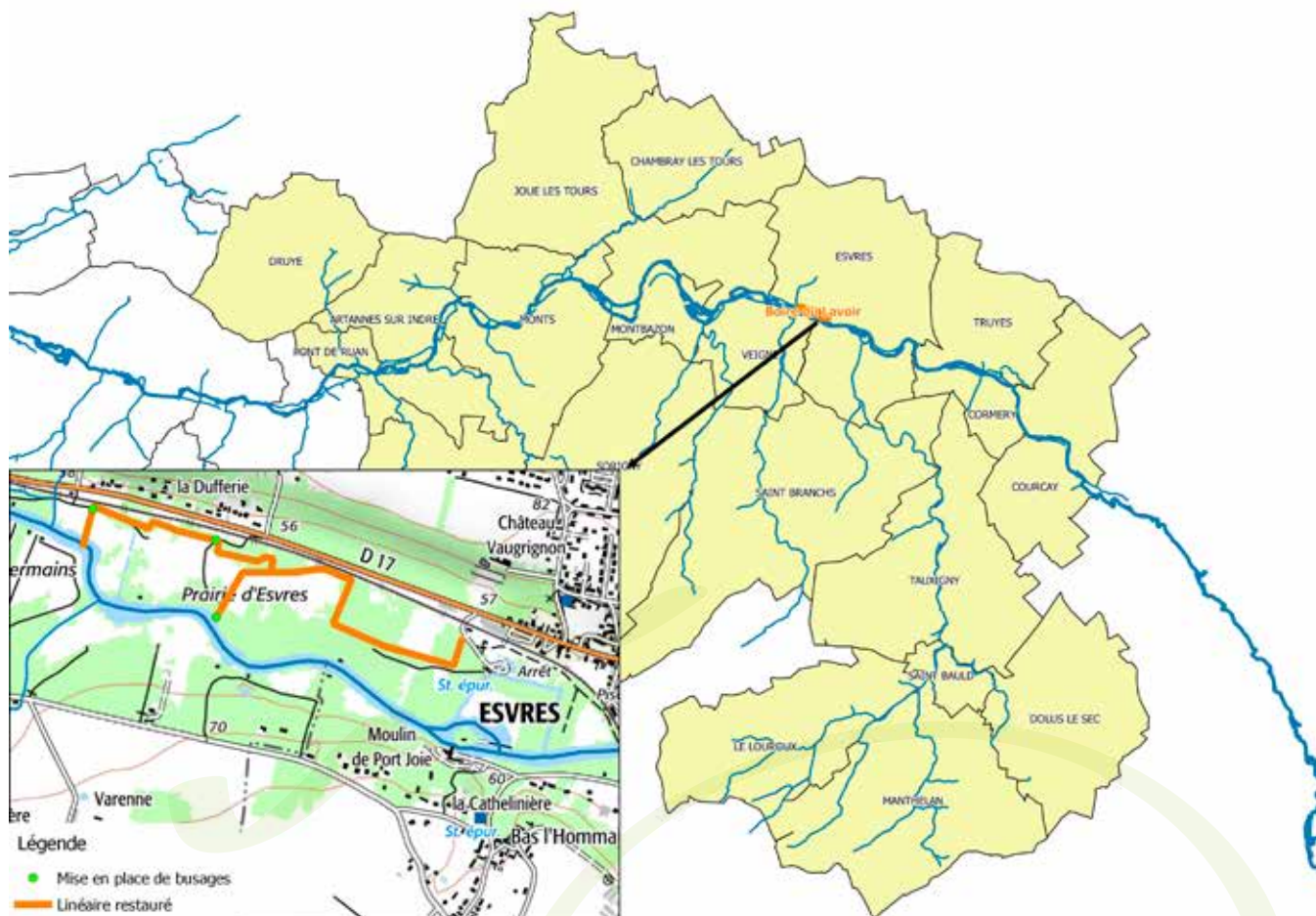
1.2.2. Les travaux de restauration de la ripisylve et des annexes hydrauliques 2017

• Restauration de la ripisylve 2017 : 7,9 km de linéaire



Restauration de la Ripisylve

- Restauration d'annexes hydrauliques 2017 : 1,6 km (ripisylve et curage) et remplacement de 3 ouvrages de franchissement



Abattage



Remplacement de l'ouvrage



Pendant



Après

1.2.3. Travaux de restauration de la continuité et restauration de la morphologie de cours d'eau

- Suppression d'ouvrages et restauration de la morphologie 2017



✓ Remplacement d'un ouvrage de franchissement par un passage à Gué – l'Indre à Esvres



Reguin Avant



Reguin Après

✓ Rétablissement de la continuité de l'Echandon – Effacement d'ouvrages au Moulin de Ligoret à Tauxigny (Finalisation des travaux 2016 avec la déconnexion d'un bras secondaire).



Moulin de Ligoret - Tauxigny

✓ Travaux de restauration de la Thilouze à Pont de Ruan



Avant



Après



Avant

Après



✓ Effacement d'un étang sur cours – le Mouru à Evvres



Avant

Pendant





Après



Avant



Pendant



Après



✓ Travaux de renaturation de l'Indre et de la Douve à Montbazon

Au printemps 2017, le SAVI a conduit d'importants travaux de restauration de l'Indre et de la Douve à Montbazon :

L'Indre a ainsi retrouvé sa largeur naturelle propice à une eau de qualité. Les berges mises en pentes douces vont favoriser le développement de plantes semi-aquatiques bénéfiques à la richesse du site et à l'amélioration de la qualité de l'eau (phytoépuration). Cette intervention favorise également le bon maintien des berges et la mise en sécurité du site.

La Douve a également été réduite sur sa largeur. L'ancien lit principal de l'Indre a été transformé en zone humide avec la création d'avancées végétalisées coté communal, favorisant l'implantation de zones de roselières. La douve deviendra ainsi un lieu adapté à la reproduction et l'habitat de nombreuses espèces.

Les murets coté camping ont été partiellement supprimés, laissant place à une berge végétalisée plus naturelle.

Des modélisations hydrauliques du bureau d'étude BURGEAP et l'évacuation de matériaux pour compenser l'apport de blocs ont été menés afin que ces aménagements n'augmentent pas le risque d'inondation.



1.3. Les autres actions

1.3.1 Campagne de lutte contre les espèces invasives

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise FOUGERE sur les stations importantes et en interne par les services du SAVI pour les plus petites stations de jussie.

- **Campagne d'arrachage de jussie 2017**

- ✓ 81,5 km de linéaire prospectés
- ✓ 58 stations traitées
- ✓ 956 m² arrachés

Coût de la campagne 2017 : **10 140 € TTC** et 22 jours réalisés en interne.

1.3.2. Campagne de suivis de milieux

Dans le cadre du contrat territorial, le Syndicat met en place des indicateurs de suivi qui doivent permettre de :

- ➡ Mieux connaître l'état et l'évolution de la qualité des cours d'eau
- ➡ Suivre l'incidence des travaux réalisés par le Syndicat.

Deux prestataires sont intervenus :

- ➡ Le Laboratoire de Touraine pour les prélèvements et analyses physico-chimiques, les inventaires des macro-invertébrés et les inventaires diatomés.
- ➡ La Sarl RIVE pour les Inventaires piscicoles.

En 2017, deux suivis de stations ont été réalisés :

- ✓ Un suivi masse d'eau : La station sur le Moulinet (affluent du vieux cher FRGR2186).
- ✓ Un suivi après travaux : Travaux de restauration du jolivet (FRGR 2159)

Coût de la campagne 2017 : **11 172,80 €**

Deux pêches de sauvegarde ont été réalisées en février 2017 avec la fédération départementale de la pêche d'Indre et Loire :



✓ **Sur le plan d'eau de Manthelan** préalablement à l'ouverture des vannes préalable aux travaux de suppression d'un étang sur cours.



✓ **Sur l'étang de la Chaume** sur le cours du Mouru à Esvres préalablement aux travaux d'effacement de l'ouvrage.



2

Les missions régulières du SAVI

2.1. Interventions du SAVI sur les moulins publics

Le SAVI est habilité à travers ses compétences à intervenir sur les ouvrages publics ou en gestion communale. En 2017, l'équipe du SAVI est intervenue régulièrement sur les ouvrages pour :

- ✓ Réaliser des manœuvres de vannes conformément au règlement d'eau
- ✓ Retirer des encombres légères coincées dans les vannes
- ✓ Organiser et assurer la bonne conduite de chantiers d'enlèvement d'encombres par des entreprises spécialisées.

Pour mémoire, les ouvrages concernés par ces interventions sont les ouvrages appartenant aux communes ou sous bail emphytéotique : **le Moulin de Veigné, le Grand moulin de Montbazon, le moulin d'Artannes sur Indre et le Moulin de Pont de Ruan.**

En 2017, Toutes les opérations d'entretien sur les ouvrages ont été réalisées en interne par les services du SAVI (Temps passé estimé à 1j/mois).



Enlèvement d'encombres - Moulin de Pont de Ruan



Entretien du déversoir du moulin de Veigné

2.2. Entretien des parcelles communales

Chaque année, le SAVI procède à des travaux d'entretien de parcelles communales. Deux types d'intervention :

- ➡ Des travaux d'entretien de la ripisylve réalisés en interne ou par une entreprise spécialisée
- ➡ Des travaux de fauche ou de broyage de parcelles humides.

En plus des 8 ha de prairies entretenues chaque année principalement sur les communes de Monts et Montbazon, ont été réalisés :

- ➡ Abattage et remise en état d'une prairie sur la commune de Monts,
- ➡ Entretien de ripisylve sur les communes de Monts, Montbazon, Lignièrès de T.
- ➡ Restauration de ripisylve sur Rigny-Ussé et Rivarennès,

Pour un montant de **8 676 € TTC**

✓ Remise en état d'une prairie à Monts



✓ Restauration de ripisylve à Rivarennés et Rigny-Ussé



✓ Entretien ripisylve à Lignières de Touraine



✓ Entretien ripisylve à Montbazon



2.3. Le service "Entretien de rivière"

Le service "entretien de rivière" permet aux services du SAVI une réactivité pour les interventions et une surveillance des cours d'eau. En plus des travaux déjà présentés, le service réalise également :

- **Travaux d'accompagnement des actions des contrats territoriaux**

- ✓ **Préparation des chantiers** (dépose de clôture, transfert de matériels, coupe d'arbres pour passage des engins, ...)

- ✓ **Remise en état de sites** après passage des entreprises ou préparation de chantiers (Repose de clôture, ensemencements, pose de passerelles, brulage, broyage des rémanents, plantations, ...)



Nettoyage pont cadre - Cormery



Entretien du Mardereau - Sorigny

- **Veille et arrachage de jussie** (repérage des stations, préparation chantier pour l'entreprise Fougère (repérage point de dépôt, zone d'embarquement, débarquement,...) et arrachage des petites stations.
- **Repérage, localisation des encombres et enlèvements,...**
- **Mise en place d'un service payant pour réaliser des interventions ponctuelles chez les propriétaires riverains** (enlèvement d'encombres ou arbres isolés)
- **Mise à disposition auprès des communes ou des communautés de communes de l'agent de rivière pour faire à un besoin ponctuel** (remplacement d'agent technique, service d'abattage, ...)
- **Lutte contre les ragondins**

Le piégeage est assuré par l'agent de rivière (Piégeur agréé). En 2017, environ 5 semaines ont été consacrées à la lutte contre les ragondins par l'agent de rivières : 20 piégés.

Des cages pièges sont également prêtées à des riverains ou à d'autres piégeurs.



2.4. Mission de suivi général des cours d'eau et conseil technique auprès des communes, des communautés de communes et des riverains

Le SAVI assure un suivi régulier du lit majeur de l'Indre et de ses affluents. Ce suivi permet notamment de :

- Mieux connaître le fonctionnement hydraulique du bassin versant et du cours d'eau
- Suivre l'**évolution des pratiques de gestion** des parcelles riveraines
- Détecter la présence **d'espèces envahissantes** et de suivre l'évolution des populations (ragondins, jussie, renouée du japon, écrevisses américaines,...)
- Suivre l'évolution des travaux réalisés par le Syndicat de manière à apprécier ou pas leur efficacité
- Identifier les zones tampons (mares, plan d'eau) et les zones inondables, pour des enjeux de préservation de la biodiversité et de sensibilisation au risque inondation
- Repérer la présence **d'espèces protégées** (fritillaire, pigamon jaune, chauve-souris...) pour mieux les préserver en cas d'intervention

Le SAVI intervient régulièrement auprès des propriétaires riverains soit pour leur signaler des arbres tombés ou autres problèmes, soit à leur demande pour les conseiller sur les techniques d'entretien, la réglementation liée au PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation), les dossiers loi sur l'eau, les techniques de protections de berges, les pontons,...

2.5. Des actions de communication et de sensibilisation

- **Mises à jour du site internet du SAVI** (www.savi37.fr)
 - ✓ Réalisation d'articles
 - ✓ Mise en place d'actualités
 - ✓ Mises à jour régulières (1 fois par mois)
- **Réalisation de la newsletter "Au fil de l'Indre"**
 - ✓ Trois numéros de "Au fil de l'Indre" ont été diffusés en 2017 :
 - Janvier 2017
 - Avril 2017
 - Octobre 2017
- **Animations organisées dans le cadre de la Semaine Régionale des rivières**



- Participation à la fête de la pêche le 7 juin 2017, organisée par la Fédération départementale de la pêche (FD37)



- Participation à la fête de la nature au château de Candé à Monts les 9 et 10 septembre 2017 organisée par la fédération des chasseurs d'Indre-et-Loire, avec le concours de la Fédération départementale de la pêche et le comité départemental de randonnée pédestre : Stand du SAVI et randonnée commentée avec la FD37.



- Stand SAVI au Festival "Ô Val de l'Indre" à Montbazon le 10 septembre 2017



2.6. Animations auprès des scolaires

- Invitation du périscolaire à la pêche de sauvegarde de l'étang de Manthelan



- Animations auprès du collège d'Evres sur Indre dans le cadre d'un EPI "Enseignement pratique Interdisciplinaires"



3

La compétence optionnelle "entretien des fossés collecteurs"

Le SAVI a repris en 2012 (modification statutaire du 8 juin 2012) les fossés et retenues collinaires, compétence exercée auparavant par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Terres Humides du Plateau de Ste Maure (SIATH).

Cette compétence optionnelle est gérée par une commission "Fossés collecteurs" composée d'un représentant de chacune des 11 communes concernées par cette compétence (Artannes, Esvres, Le Louroux, Monts, Montbazou, Pont de Ruan, Saint Branchs, Sorigny, Thilouze, Veigné et Villeperdue). Elle assure la planification et le suivi des travaux.

Elle s'est réunie le 24 avril 2017 pour valider le programme de travaux 2017.

Ces travaux 2017 ont été réalisés soit en interne, soit par les entreprises Environnement 41 et Sarl VARVOUX dans le cadre du marché "Travaux de restauration de l'Indre et de ses affluents" notifié le 20 février 2014.

Les travaux réalisés en 2017

9,4 km de fossés en curage et entretien de ripisylve.

Coût de **23 090,88 € TTC**

Type d'interventions:

- Abattage et curage de fossés
- Restauration d'une mare communale à Saint Branchs

Mare St Branchs



4

Bilan financier 2017

4.1. Bilan financier 2017 du Contrat Territorial de l'Indre Aval

Sur 2017, 226 396 € de travaux était budgétisé pour le CTR Indre Aval. 75,7 % ont été réalisés (171 469 €).

Soit un état d'avancement des travaux du CTR Indre Aval au 31 décembre 2017 :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Travaux inscrits	80 500 €	171 700 €	134 200 €	122 300 €	127 800 €
Travaux réalisés	80 495 €	170 555 €	133 797 €	102 968 €	81 050 €
taux de réalisation	99,9 %	99 %	99 %	84 %	64 %

4.2. Bilan financier 2017 du Contrat Territorial de l'Indre Médian

Sur 2017, 621 936 € de travaux étaient budgétisés pour le CTR Indre Médian. 46 % ont été réalisés (285 831 €).

Soit un état d'avancement des travaux du CTR Indre Médian au 31 décembre 2017 :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Travaux inscrits	297 430 €	913 875 €	404 755 €	629 300 €	169 130 €
Travaux réalisés	276 032 €	360 823 €	121 889 €	0 €	0 €
Taux de réalisation	93 %	39 %	30 %	/	/

4.3. Compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 a été approuvé par délibération 2018.03.04 en date du 26 mars 2018.

Rappel : **toutes les dépenses liées aux travaux** (liés aux contrats territoriaux ou sur fonds propres) **sont inscrites dans la section de fonctionnement.**

Le financement du Syndicat est assuré :

✓ Par les **contributions des membres**, ces participations sont calculées de la manière suivante :

¼ au prorata du **linéaire de berge de cours d'eau**, présent sur la commune ou les communautés de communes considérées,

¼ au prorata de la **surface des parcelles communales** à entretenir et présente sur le territoire de la commune ou des communes de la communauté considérée,

¼ au prorata du **nombre d'équivalent habitant des stations d'épuration** appartenant aux collectivités et ayant leur rejet dans le bassin versant de l'Indre entre les communes de Courçay et Rigny-Ussé,

¼ au prorata de la **surface communale inscrite dans le bassin versant de l'Indre** entre les communes de Courçay et Rigny-Ussé.

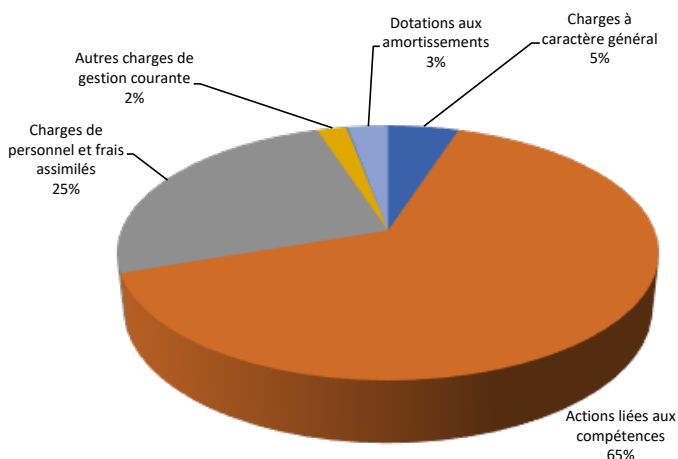
✓ Par **les dotations et des subventions** de partenaires institutionnels et notamment par les deux Contrats Territoriaux de Restauration de l'Indre Aval et celui de l'Indre Médian, que le SAVI a signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre et le Conseil départemental d'Indre et Loire.

Depuis 2016, le SAVI a mis en place une comptabilité analytique par masse d'eau, communes et type d'intervention.

Compte administratif 2017

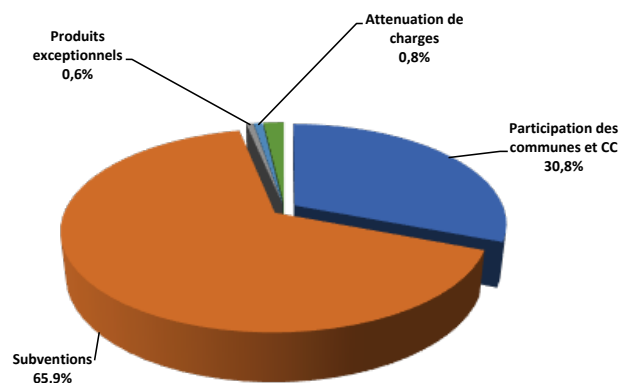
Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - CA 2017

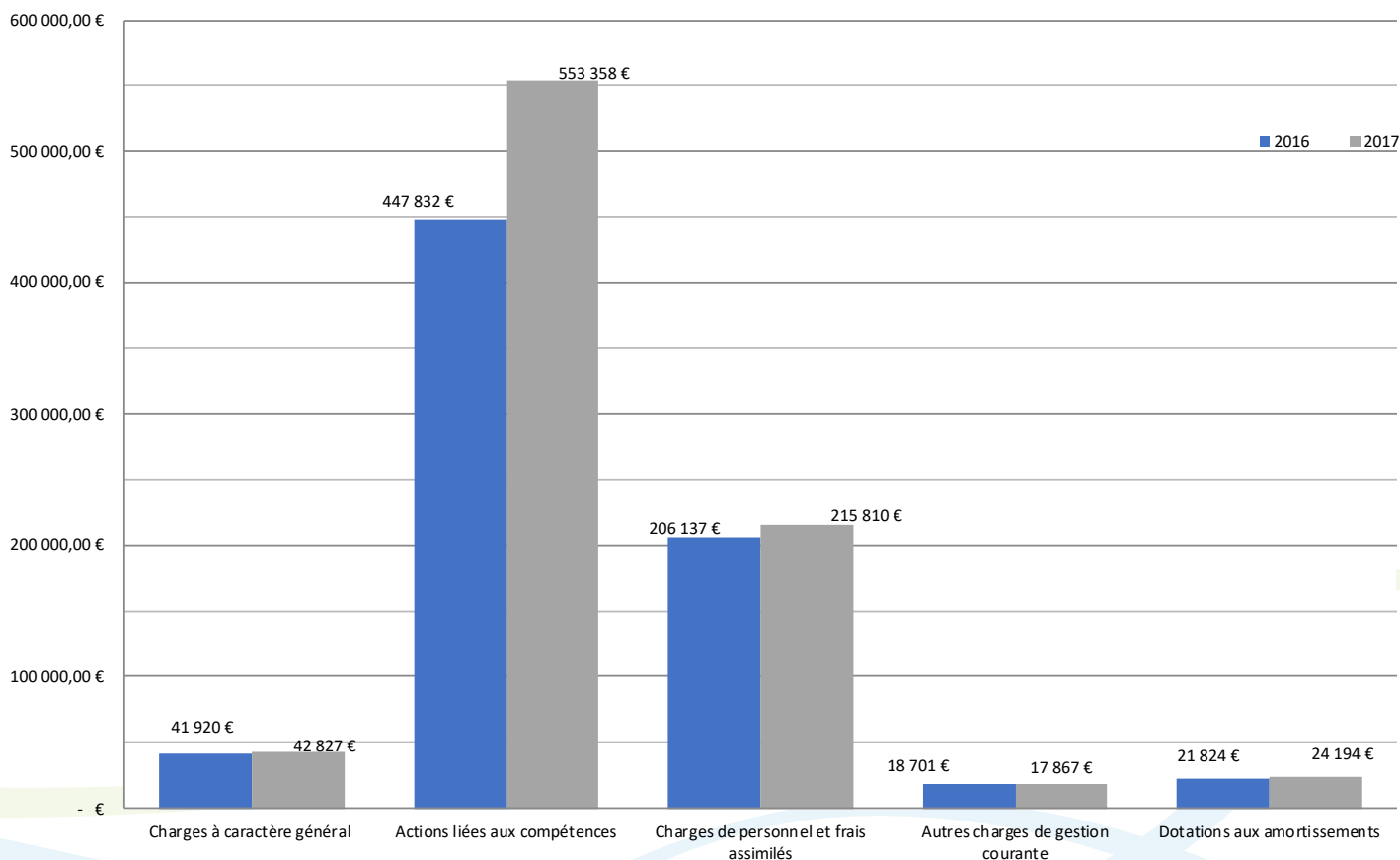


Dépenses liées aux compétences 553 358 €
dont 498 066 € de travaux (soit 58% des dépenses engagées en 2017)

Recettes de fonctionnement - CA 2017



Comparatif dépenses fonctionnement 2016/2017



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2015	Pour mémoire 2014
Charges à caractère général	42 827,23 €	41 920,34 €	45 658,69 €	45 829,17 €
Actions liées aux compétences	553 358,47 €	447 832,27 €	330 599,49 €	222 986,41 €
Charges de personnel et frais assimilés	215 809,64 €	206 136,80 €	178 506,26 €	177 931,94 €
Autres charges de gestion courante	17 867,35 €	18 701,11 €	17 631,24 €	16 508,69 €
charges financières	933,37 €	1 271,83 €	1 618,00 €	1 678,33 €
Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	4 359,69 €
Dotations aux amortissements	24 193,85 €	21 823,89 €	21 863,10 €	20 503,10 €
Total des dépenses	854 989,91 €	737 686,24 €	595 876,78 €	489 797,33 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2015	Pour mémoire 2014
Participation des communes et CC	309 753,08 €	315 373,69 €	315 373,69 €	325 223,79 €
Subventions	662 350,57 €	288 377,52 €	252 688,92 €	240 151,51 €
Produits exceptionnels	6 435,43 €	388,80 €	497,14 €	4 359,69 €
Opérations d'ordres		5 435,43 €	5 435,43 €	5 435,43 €
Atténuation de charges	8 202,33 €	13 369,25 €	16 027,03 €	13 366,48 €
produits de services	18 504,09 €	9 624,48 €	2 826,00 €	76,63 €
Total des recettes	1 005 245,50 €	632 569,17 €	592 848,21 €	588 613,53 €
BILAN DE FONCTIONNEMENT				
	2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2015	Pour mémoire 2014
Excédent de fonctionnement reporté	92 602,72 €	197 719,79 €	200 748,36 €	101 932,16 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	242 858,31 €	92 602,72 €	197 719,79 €	200 748,36 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2015	Pour mémoire 2014
Matériels - Véhicules	4 637,84 €	17 349,01 €	8 296,30 €	20 656,75 €
Emprunts	12 258,95 €	11 920,49 €	11 883,72 €	7 801,19 €
Opérations d'ordre	5 435,43 €	5 435,43 €	5 435,43 €	5 435,43 €
Total des dépenses	22 332,22 €	34 704,93 €	25 615,45 €	33 893,37 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2015	Pour mémoire 2014
FCTVA	- €	9 476,89 €		
Emprunts	- €	0		18 000,00 €
Opérations d'ordre	24 193,65 €	21 823,89	21 863,10 €	21 503,10 €
Total des recettes	24 193,65 €	31 300,78 €	21 863,10 €	39 503,10 €
BILAN D'INVESTISSEMENT				
	2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2015	Pour mémoire 2014
Excédent de fonctionnement reporté	32 676,93 €	36 081,08 €	39 833,43 €	34 223,70 €
Excédent ou déficit d'investissement	34 538,36 €	32 676,93 €	36 081,08 €	39 833,43 €
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	34 538,36 €	32 676,93 €	36 081,08 €	39 833,43 €

5

Les Annexes

5.1. Les missions du SAVI

Le SAVI a pour objectifs de :

- ✓ Participer à la défense contre les inondations,
- ✓ Participer à la lutte contre la pollution et donc à la conservation et à la protection des cours d'eau,
- ✓ Participer à la protection et à la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

Et exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- ✓ Travaux généraux de restauration, d'entretien et d'aménagement des boires et des lits majeurs des cours d'eau, y compris les accès nécessaires aux travaux,
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des ouvrages situés sur les boires et dans le lit mineur de chacun des cours d'eau concernés,
- ✓ Etude et surveillance des digues.

Compétence optionnelle :

- ✓ Travaux généraux d'entretien, d'aménagement et de gestion des retenues collinaires et des fossés collecteurs situés sur le plateau de Sainte-Maure-de-Touraine en rive gauche de l'Indre entre les communes de Courçay et Pont-de-Ruan.

Une modification statutaire a été engagée lors des comités syndicaux du 26 octobre 2017 et 13 février 2018.

5.2. Les réunions

En 2017, **8 réunions de bureau** ont été organisées : 17 janvier, 16 février, 14 avril, 6 juillet, 21 septembre, 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre, ainsi que **3 comités syndicaux** : 16 mars, 22 juin et 26 octobre 2017.

Une dizaine de comités de pilotage a été organisée pour :

• **le suivi des études relatifs à la continuité**

- ✓ des moulins d'Artannes (3 réunions et 1 conseil municipal)
- ✓ de la Fresnaye et du Ripault (3 copil et 3 rdv avec les propriétaires des ouvrages)
- ✓ de l'étang de Manthelan (3 réunions et 1 conseil municipal)

• **le suivi de l'étude Bilan du Contrat de l'Indre Aval**

en présence des représentants de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire.

5.3. Le fonctionnement / organigramme des instances

Le Bureau

Président	Stéphane AUGU
Vice-présidents	Béatrice TILLIER (Finances – Extension compétences) Christian DESILE (Gestion des têtes de bassins versants)
Membres du bureau	Noël DEBLAISE (Communication) Grégory MOIRIN (Problématiques inondations, qualité de l'eau) Bernard PIPEREAU (Gestion des cours d'eau)

Le Comité syndical

Au 1^{er} janvier 2017, la fusion de communautés de communes et de la transformation de la Communauté d'Agglomération Tours(S) Plus en métropole **Tours Métropole Val de Loire** a entraîné une modification des statuts du SAVI et une modification de ses collectivités adhérentes, sans modification de périmètre.

Suite à l'arrêté préfectoral du 1er juin 2017, entérinant cette modification statutaire, le syndicat est administré par un organe délibérant composé de 31 délégués titulaires (et 31 délégués suppléants) élus au sein de chaque commune ou structures adhérentes, pour représenter ses intérêts :

- ✓ 21 membres titulaires et 21 membres suppléants pour la **Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre** (pour la totalité du périmètre à l'exception de la commune de Sainte Catherine de Fierbois)
- ✓ 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour la **Communauté de Communes Loches Sud Touraine** (pour les communes de Dolus le Sec, Tauxigny, Saint Bault, Cormery, le Lourroux et Manthelan).
- ✓ 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la **Tours Métropole Val de Loire** (pour les communes de Chambray les Tours, Joué les Tours et Druye)
- ✓ 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour la **Commune de Courçay**

5.4. Les délibérations

Les délibération du Comité Syndical

2017		
16 Mars 2017	Modification des statuts du syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre	2017.03.01
	Approbation du Compte Administratif 2016	2017.03.02
	Approbation du Compte de Gestion 2016	2017.03.03
	Affectation du résultat de Fonctionnement 2016	2017.03.04
	Fixation du montant des participations des structures adhérentes au titre de l'année 2017	2017.03.05
	Budget Primitif 2017	2017.03.06
22 juin 2017	Approbation du règlement intérieur du personnel du syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre	2017.06.07
	Délibération instaurant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel	2017.06.08
	Indemnités de fonctions du président et des vices-présidents	2017.06.09
	Tableau des effectifs et des emplois	2017.06.10
	Décision modificative N° 01 - 2017	2017.06.11
	Rapport d'activités 2016	2017.06.12
	Mise en place de la GEMAPI avec maintien du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre	2017.06.13

26 octobre 2017	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3 – 1° de la loi N° 84-53 du 26/01/1984)	2017.10.14
	Modification du tableau des effectifs et des emplois	2017.10.15
	Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre	2017.10.16

Les décisions de bureau

2017		
17 janvier 2017	Fixation d'un montant minimum de facturation	2017.01.B1
13 avril 2017	Marché 2017_01 relatif à l'étude Bilan du Contrat territorial de restauration de l'Indre Aval (2012-2016) et étude préalable à l'élaboration d'un nouveau contrat territorial – Attribution du marché	2017.04.B2
21 septembre 2017	Etude pour la mise en place de solutions techniques permettant de réduire le risque d'inondations sur la commune de Villeperdue - Attribution	2017.09. B3-1
16 novembre 2017	Demande de subvention animation 2018 des contrats territoriaux indre aval (phase transitoire) et Indre médian	2017.11.B4

5.5 Les Ressources humaines

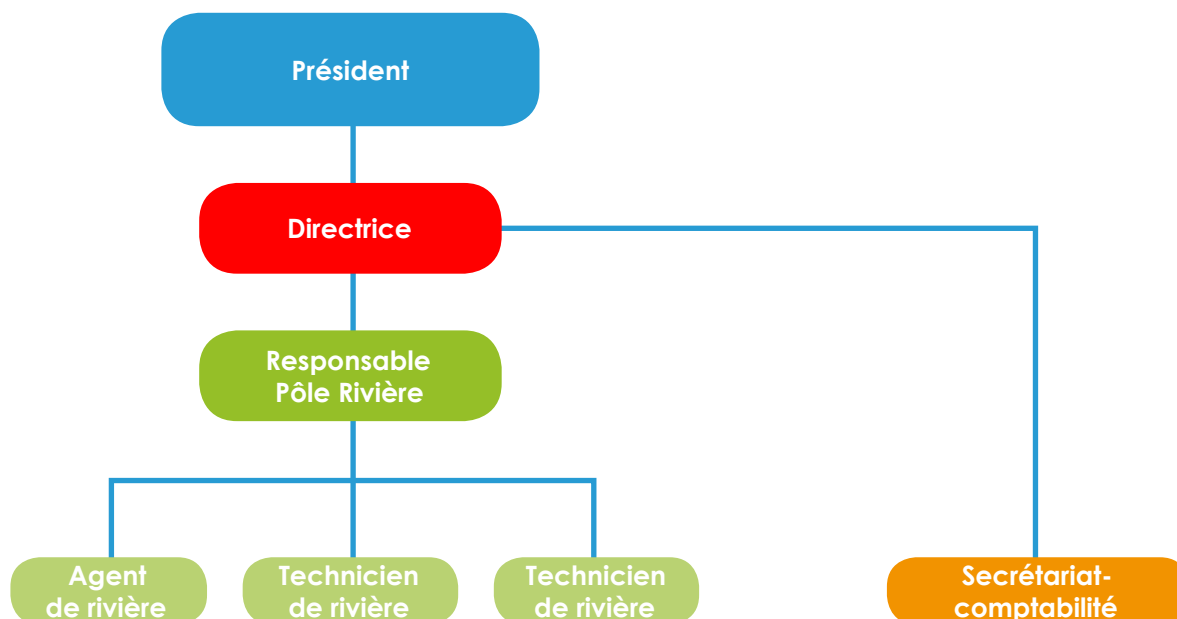
✓ Organigramme des services

En 2017, l'équipe du SAVI se composait de 6 agents (soit 5,5 ETP).

Tableau des emplois 2017

1 Directrice	Catégorie A (attaché territorial)	1 TP
1 Responsable Rivière	Catégorie B (technicien territorial)	1 TP
2 Techniciens de rivière	Catégorie B (technicien principal 2 ^{ème} classe)	1 TP
	Technicien non titulaire	1 TP
1 Secrétariat (mi-temps)	Catégorie C (adjoint administratif 2 ^{ème} classe)	16/35
1 Agent technique	Agent d'entretien	3/35
1 Agent de rivière	CAE	1 TP

Organigramme



✓ Nouvelle répartition des territoires

	DL Technicien de rivière	AG Responsable	TG Technicien de rivière	TR Agent de rivière
Territoire Indre Aval (jusqu'à Pont de Ruan) (6ME)			X	
ME Indre Médian (Artannes - Courçay) Affluents Montison, Molubé, Nantilly, Gâte acier		X		
ME Echandon (+ le Mouru, Le Quincampoix, Le Montant)	X			
ME La Thilouze (inclus commune Villeperdue)		X		
ME du Taureau			X	
ME du St Laurent	X			
ME Bourdin (+ Mardereau)		X		
ME St Branchs (ou Becquet)		X		
ME Le Montison		X		
Compétence fossés collecteurs				X
Gestion des espèces invasives (jussie et ragondins)				X
	2 ME	5 ME	7 ME	
	8 com.	10 com.	13 com.	

✓ Encadrement de stagiaires

Comme chaque année, le SAVI accueille des stagiaires. En 2017, 5 étudiants ont été accueillis :

- ✓ 1 stagiaire en licence 3 Sciences de la terre : 8 semaines
- ✓ 1 stagiaire en BTSA Gestion forestière : 3 semaines (plus 5 semaines en 2016)
- ✓ 1 stagiaire en seconde professionnelle NJPF : 5 semaines
- ✓ 2 stagiaires de 3^{ème} : semaine découverte



www.savi37.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



1 Avenue de la Vallée du Lys
37260 PONT DE RUAN
Tél 02 47 26 96 83
contact@savi37.fr